

Schengen: migration du système d'information Schengen (SIS 1+) vers le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II).

Décision

2008/0077(CNS) - 24/09/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 450 voix pour, 25 voix contre et 31 abstentions une résolution législative approuvant le projet de **décision** du Conseil portant sur la migration du système d'information Schengen (SIS 1+) vers le système d'information Schengen de 2^{ème} génération (SIS II).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Carlos **COELHO** (PPE-DE, PT) au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

Les seuls amendements, adoptés selon la procédure de consultation, portent sur les points suivants :

- avant la fin de chaque semestre, et pour la 1^{ère} fois avant la fin du 1^{er} semestre 2009, la Commission devra faire rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'état d'avancement du développement du SIS II et de la migration du SIS 1+ vers le SIS II ;
- la décision devrait expirer au plus tard le 30 juin 2010.